

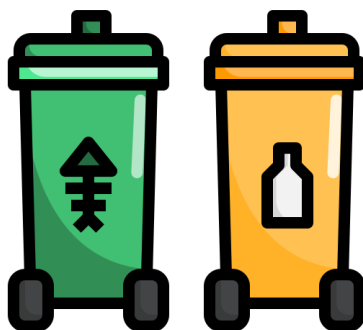
ENQUÊTE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, la Communauté de Communes des 1000 Étangs procède à une enquête obligatoire.

FIN DE L'ENQUÊTE LE 20 FÉVRIER 2023

Pour répondre à cette enquête :

- Rendez-vous sur le site www.enquete9.com
- Appelez le 03 39 37 00 87
- Par carte réponse pré-affranchie disponible à l'accueil de la CCME (ou possibilité de vous adresser auprès de votre mairie)



Cette enquête nous permettra d'identifier vos bacs de déchets (ordures ménagères et tri) pour la collecte.



Si vos poubelles ne sont pas identifiées, elles ne pourront plus être ramassées